

J'ai envoyé, il y a déjà quelque temps, une circulaire aux juges, aux avocats et à tous ceux que j'ai crus capables de me renseigner ou de me faire des suggestions à ce sujet.

On a généralement bien répondu à cette demande et l'on m'a transmis des suggestions très précieuses, dont je fais faire un résumé succinct et clair, que je soumettrai à la législature, tout en l'invitant à adopter des mesures propres à atteindre le but tant désiré par tous.

Comme premier résultat, nous soumettrons, je l'espère, une loi temporaire qui simplifiera beaucoup la perception des réclamations commerciales, diminuera considérablement les délais et les frais de la procédure, et donnera, en attendant la réforme définitive qui se prépare et qui touchera même à l'organisation judiciaire, satisfaction générale aux hommes d'affaires et aux justiciables de la province.

Barrières et ponts de péage

Les besoins du commerce et la nécessité d'obtenir des communications faciles exigeront, avant longtemps, que l'on étudie sérieusement l'opportunité d'abolir, dans notre province, les péages sur les chemins et les ponts, qui constituent de véritables obstacles à la libre circulation, si nécessaire au progrès du pays.

La solution de ce grand problème, si difficile dans le moment, pourrait devenir possible le jour où nos finances le permettraient, grâce au réajustement du subside fédéral que la conférence interprovinciale a recommandé.

Fonds des écoles communes

J'espère que nous réglerons bientôt, et d'une manière finale, les comptes pendants entre notre province et celle d'Ontario au sujet du fonds des écoles communes. Sans le mauvais état de santé qui m'a forcé à m'absenter du pays durant quelques mois, ce règlement serait probablement terminé, comme nous avons terminé celui que nous avions à faire avec la ville de Montréal et qui nous a donné \$125,000. Mais ce n'est que partie différée, et avant quelques mois la province sera en possession de ce qui lui revient de ce chef.

Nous avons déjà reçu \$100,000 en acompte; mais la législature d'Ontario a, durant sa dernière session, adopté une loi pour favoriser un règlement final, et nous sommes déjà en correspondance, les deux gouvernements, en vue d'une entente définitive, quant au choix d'arbitres qui devront décider, en dernier ressort, cette question importante et pendante depuis au delà de trente ans.

Frontières de Québec.

Nous nous proposons de nous occuper spécialement de cette question et la conférence interprovinciale s'est prononcée en faveur de la province de Québec, à cet égard. Toutes les explorations faites jusqu'à ce jour établissent clairement que le territoire situé au nord de la province de Québec renferme de grandes étendues susceptibles de colonisation et des sources de richesses variées. Les bois, les mines et les pêcheries pourraient fournir à l'industrie le champ d'une exploitation considérable, principalement dans la région comprise entre le lac Mistassini, la baie James et le lac Abitibi.